

Formation en alternance, mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, effectifs chargés et postes non pourvus, telles sont les conditions dans lesquelles vous allez effectuer votre entrée dans le métier d'enseignant !

Avec la multiplication des modes de recrutement, les stagiaires n'ont plus tous les mêmes droits alors qu'ils exercent le même métier.

Avec le SNUDI FO 92, défendez vos droits :

- Pour le **paiement** de tous les stagiaires au 3^{ème} échelon (le paiement de la majorité des stagiaires au 1^{er} échelon entraîne une perte de 300€ !)
- **Pas plus d'un tiers de service** devant élèves durant l'année de stage pour garantir à tous des conditions de formation et de travail satisfaisantes.
- **Retrait de la mastérisation** introduite en 2009 et non abrogée qui contraint à faire 5 ans d'études pour un salaire de départ de 13% au-dessus du SMIC.
- **Abrogation des décrets Peillon-Hamon** sur les nouveaux rythmes scolaires et des décrets modifiant les conditions d'exercice des professeurs tant dans le premier que le second degré.

NOM/Prénom	Etablissement d'affectation	Adresse mail	Signature